

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

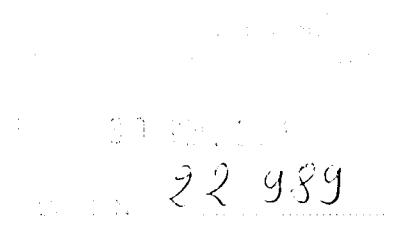
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00205 Numéro SIREN : 451 309 082 Nom ou dénomination : A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 22989



A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Associé unique
A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE
3-5, rue du Jura
BP 7531
94633 Rungis Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 juin 2021

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cyrille Dietz

Comptes annuels

MACOFI

Bilan

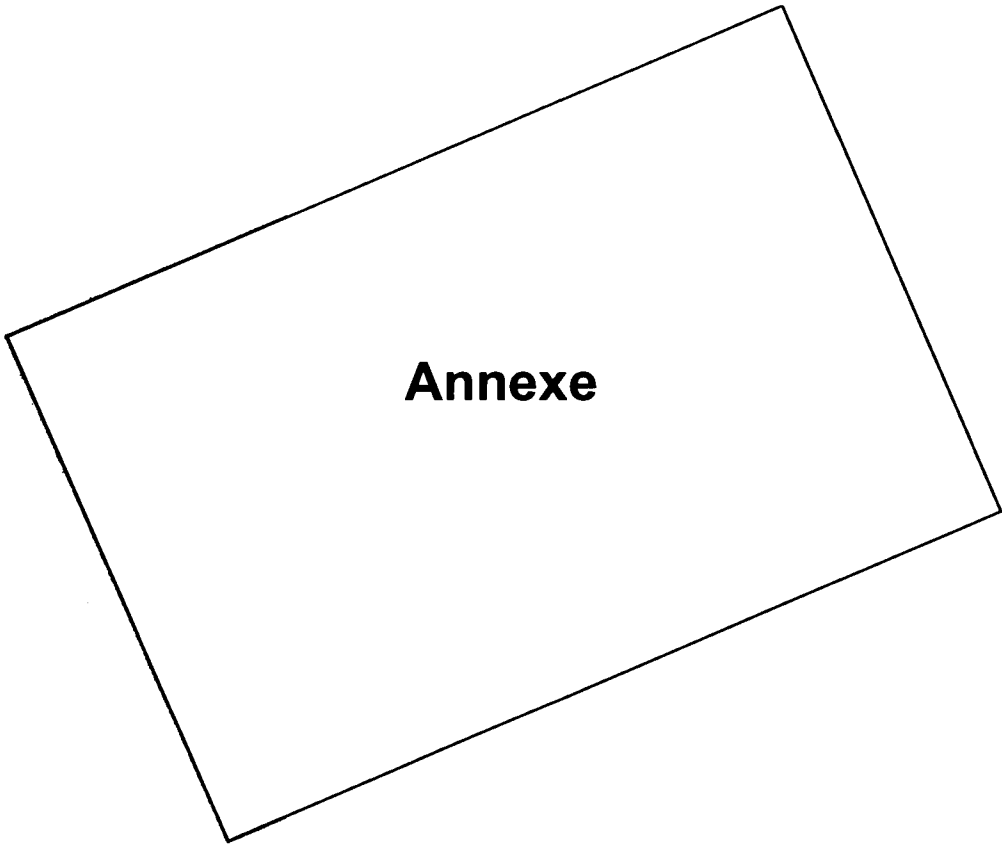
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	86 897	86 411	486	3 249
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	3 812 808	3 383 465	429 343	505 909
Autres immobilisations corporelles	263 750	217 328	46 423	38 715
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 615		1 615	1 602
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 165 171	3 687 204	477 967	549 575
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 754 410	119 649	9 634 760	1 386 757
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 794 440	60 201	1 734 239	1 146 419
Fournisseurs débiteurs	33 303		33 303	25 567
Personnel	81 179		81 179	1 778
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 193 223		2 193 223	2 193 223
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	49 739		49 739	65 159
Autres créances	3 569		3 569	198 633
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	52 672		52 672	129 594
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	91 875		91 875	1 174
Charges constatées d'avance	12 639		12 639	38 915
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 067 048	179 850	13 887 198	5 187 220
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	18 232 219	3 867 054	14 365 164	5 736 795

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 340 590	2 340 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 072 508	1 690 885
Résultat de l'exercice	-2 239 495	-2 763 393
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-971 412	1 268 082
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	39 000	39 000
Provisions pour charges	48 517	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	87 517	39 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	536	3 237
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	536	3 237
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	12 985 407	2 554 653
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 395 306	1 023 435
Personnel	421 172	423 217
Organismes sociaux	290 506	291 176
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 125	12 556
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	60 161	34 422
Dettes fiscales et sociales	795 964	761 371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 931	16 172
Produits constatés d'avance	55 917	70 845
TOTAL DETTES	15 249 060	4 429 713
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	14 365 164	5 736 795

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	8 742 312	5 846 798
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	590 174	545 393
Chiffre d'affaires net	9 332 486	6 392 191
Dont à l'exportation	936 356	153 704
Production stockée		
Production immobilisée	88 991	197 107
Subventions d'exploitation		
Autres produits	46 460	429 001
Total produits d'exploitation	9 467 937	7 018 299
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	14 039 813	3 176 521
Variation de stock (m/ses)	-8 329 690	249 872
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	2 422 327	3 123 569
Impôts, taxes et vers. assim.	152 966	114 709
Salaires et Traitements	2 071 153	1 857 114
Charges sociales	858 153	795 606
Amortissements et provisions	204 508	351 047
Autres charges	-25 998	69 172
Total charges d'exploitation	11 393 230	9 737 611
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 925 293	-2 719 313
Opérations en commun		
Produits financiers	1 236	8
Charges financières	170 548	54 619
RESULTAT FINANCIER	-169 312	-54 612
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 094 605	-2 773 924
Produits exceptionnels	14 726	152 691
Charges exceptionnelles	159 616	142 159
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-144 890	10 532
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-2 239 495	-2 763 393



Annexe

MACOFI

Règles et méthodes Comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 14.365.164 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2.239.495 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 Juin 2021 par les dirigeants de l'entreprise.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par le règlement 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 3 à 15 ans
- Installations techniques : 4 à 5 ans
- Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes Comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, lequel comprend :

- le prix d'achat et les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- les rabais et autres remises susceptibles d'être reçus,
- les frais de transport,
- les éventuels frais de conditionnement supplémentaires.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition une dépréciation est constatée.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

OPERATIONS EN DEVISES

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

FAITS SIGNIFICATIFS

CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par la propagation de l'épidémie de COVID-19 dans le monde et plus particulièrement en France.

Acteur du monde de la santé, notre Société a tout mis en œuvre tant du point de vue organisationnel que social afin d'éviter tout arrêt d'approvisionnement de médicaments quels qu'ils soient ou d'assistance sanitaire auprès de nos patients, de soutien économique pour nos fournisseurs et d'aide sociale pour nos collaborateurs.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la Société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité en tant qu'acteur de l'industrie pharmaceutique et sachant que toutes les mesures possibles ont été prises et que l'arrivée des vaccins permettent d'entrevoir une sortie de crise sanitaire dans les prochains mois.

Dans ce contexte, les états financiers de la Société ont été préparés sur cette base de continuité de l'activité.

STOCKS

Dans le cadre de cette crise sanitaire, et en tant qu'acteur de santé, la Société a acquis un stock important de test de détection du COVID-19 dont la valeur d'inventaire est significative à la clôture de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CRISE SANITAIRE

L'épidémie de COVID-19 pourrait impacter significativement les comptes 2021 de la Société, et notamment les indicateurs suivants :

- * les ventes 2021,
- * les investissements en matière commerciale,
- * les coûts salariaux,
- * la trésorerie,
- * tout autre élément non encore identifié et dont les conséquences financières et comptables seront évaluées et comptabilisées dans les comptes de l'exercice 2021.

La Société, compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 897			86 897
Immobilisations incorporelles	86 897			86 897
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 747 567	88 991	23 750	3 812 808
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 254			39 254
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	209 506	19 425	4 435	224 496
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 996 327	108 416	28 185	4 076 559
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 602	14		1 615
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	100			100
Immobilisations financières	1 702	14		1 715
ACTIF IMMOBILISE	4 084 926	108 430	28 185	4 165 171

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 648	2 763		86 411
Immobilisations incorporelles	83 648	2 763		86 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 241 658	165 557	23 750	3 383 465
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 960	1 228		31 188
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	180 085	10 490	4 435	186 140
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 451 703	177 275	28 185	3 600 793
ACTIF IMMOBILISE	3 535 351	180 038	28 185	3 687 204

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	9 754 410	1 535 810	8 218 600	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	9 754 410	1 535 810	8 218 600	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Les éventuelles provisions pour dépréciation de la valeur des stocks sont constituées au cas par cas notamment lorsque les dates de péremption courtes réduisent les possibilités d'écoulement des stocks.

Notes sur le bilan**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 169 807 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 615		1 615
Prêts			
Autres	100		100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 794 440	1 794 440	
Autres	2 361 013	2 361 013	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 639	12 639	
Total	4 169 807	4 168 092	1 715
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	79 721
Clients ic factures à établir	229 449
Fournisseurs ic avoirs à recevoir	31 703
Personnel à recevoir	552
Total	341 425

Notes sur le bilan**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	149 053	-29 404		119 649
Créances et Valeurs mobilières	13 639	53 873	7 310	60 201
Total	162 691	24 469	7 310	179 850
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		24 469	7 310	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 2 340 590,00 € décomposé en 234 059 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 07/07/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 690 885
Résultat de l'exercice précédent	-2 763 393
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 072 508
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 072 508
Total des affectations	-1 072 508

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	2 340 590				2 340 590
Report à Nouveau	1 690 885			-2 763 393	-1 072 508
Résultat de l'exercice	-2 763 393	2 763 393	-2 239 495		-2 239 495
Total Capitaux Propres	1 268 082	2 763 393	-2 239 495	- 2 763 393	-971 412

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	39 000				39 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		48 517			48 517
Total	39 000	48 517			87 517
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		48 517			

Notes sur le bilan**DETTES****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 249 060 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	536	536		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 395 306	1 395 306		
Dettes fiscales et sociales	795 964	795 964		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 001 338	13 001 338		
Produits constatés d'avance	55 917	55 917		
Total	15 249 060	15 249 060		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	12 985 407			

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs fnp	241 187
Interets courus a payer	536
Conges a payer/cet	193 977
Charges sociales sur cp/cet	82 207
Charges sociales sur primes	96 101
Taxes	3 961
Corepile	6 047
Cvae / cfe	16 900
Tvs	10 527
Taxe adelphe	552
Taxe dispositifs medicaux	10 419
Clients avoirs a etablr non ic	2 400
Total	664 814

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	6 371		
CCA MAINTENANCE	2 833		
CCA COTISATION	3 435		
Total	12 639		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUIT CONSTATE D AVANCE	55 917		
Total	55 917		

Notes sur le compte de résultat**REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Catégorie activité	au 31 décembre 2020	au 31 décembre 2019
Prestations de services FRANCE	219 000	254 283
Prestations de service Export	371 173	291 110
Ventes de Marchandises France	8 523 498	5 700 581
Ventes de Marchandises Export et Intracomm.	218 814	146 217
Total	9 332 486	6 392 191

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au titre du contrôle légal des comptes : 10.400€
 Au titre des SACC: Néant

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 144.890 €. Il se décompose de la façon suivante :

Produits :	14 726
Cession d'actifs :	5 601
Autres produits :	9 125
Reprises de provisions :	0
Charges :	159 616
Amendes et pénalités :	8
Valeur nette comptable des éléments d'actifs :	0
Pertes sur stocks périmés et avariés :	111 091
Dotations aux provisions pour restructuration :	48 517

TRANSFERT DE CHARGES

Le total des transferts de charges de la période est de 93.166 €. Il se décompose de la façon suivante :

- Avantages en Nature :	11 412
- Participations véhicules :	25 129

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour des raisons de confidentialité, aucune information n'est communiquée sous cette rubrique car elle conduirait à communiquer la rémunération et autres avantages d'une seule personne.

Informations Complémentaires

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées d'une créance avec un GIE.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant font référence à une évaluation la plus proche du risque auxquelles elles se rattachent. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers rendant probable ou certain une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

VERIFICATION DE COMPTABILITE

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2015 portant sur les exercices 2011 à 2013. La proposition de rectification notifiée et portant sur une remise en cause des déficits antérieurs est toujours en cours de discussion avec l'administration fiscale.

En décembre 2018, la société a payé la somme de 296.067 euros au titre du redressement sur la CVAE de 2011 à 2013, et la somme de 1.897.156 euros au titre du redressement sur la retenue à la source de 2011 à 2013.

La société estime le risque de maintien du redressement improbable compte tenu des arguments en défense développés, et ces paiements n'ont pas été comptabilisés en charges mais en créance.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

EFFETS A PAYER, EFFETS A RECEVOIR

Au 31 décembre 2020, il n'y a ni d'effets à payer ni d'effets à recevoir dans les comptes de la société.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés par la société sont :

Au titre du contrat de location de véhicules :	153.299 €
Au titre du contrat avec la société MENARINI France : (contrat de sous location des locaux)	544.272 €
Au titre du contrat de location d'un photocopieur :	4.923 €

Informations Complémentaires

Engagements reçus

La société n'a reçu aucun engagement.

Indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas de provision pour indemnités de fin de carrière (départ à la retraite) qui constituent des engagements hors bilan.

Ces engagements ont été valorisés dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative des salariés sur la base des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise.

La méthode retenue pour l'évaluation des engagements est une méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière à l'aide les éléments suivants :

- taux d'augmentation des salaires conditionné par l'inflation
- taux d'actualisation 0,40 % (0,80 % l'an passé)
- âge de départ à la retraite de 64 ans pour les non cadres et 67 ans pour les cadres

Le montant de ces engagements est estimé à 247.742 euros (319.317 euros l'an passé), charges sociales et fiscales incluses.

INTEGRATION FISCALE

A.MENARINI DIAGNOSTICS SAS est fiscalement intégrée dans le groupe d'Intégration Fiscale composée de MENARINI France SA, A. MENARINI DIAGNOSTICS SAS, et NHS SASU.

Les éventuelles charges d'impôt sont prises en compte individuellement par chaque société. Le bénéfice des éventuels bonis ou malis d'impôts étant eux constatés au niveau de la tête de groupe.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le résultat fiscal de l'ensemble du groupe est déficitaire.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 72.335.261 € au 31 décembre 2020.

SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2020 les provisions non déductibles pouvant faire l'objet d'une reprise non imposable au cours des exercices suivants s'élèvent à 20.498 € qui se répartissent de la façon suivante :

- Provisions pour créances litigieuses : 20.498 €

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes de la société A.MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE, 3 Via Sette Santi 50131 FIRENZE Italie.

La méthode de consolidation employée est celle de l'intégration globale.

PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions normales de marché.

 Effectif moyen 2020

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
CDI	27,30	
CDD	2,30	
Apprentis	0,86	
Total	30,46	

A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 340 590 €
3-5 rue du Jura – 94633 RUNGIS
451 309 082 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DU COMITE DE SURVEILLANCE
DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin, à dix heures.

Les membres du Comité de Surveillance de la société A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE se sont réunis au 3-5 rue du Jura, 94633 Rungis sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance par application de l'ordonnance N° 2020-321 du 25 mars 2020 :

- Monsieur Joaquim CARRERAS
- Monsieur Gianni MASSELLI

Monsieur Antonello BISCINI est absent excusé.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

Monsieur Christophe MASSARO est présent et remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Joaquim CARRERAS préside la séance et rappelle que le Comité est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (*Première décision*) ;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (*deuxième décision*) ;
- Proposition d'augmentation et de réduction du capital social du fait de la perte de plus de la moitié du capital social (*troisième décision*) ;
- Autorisation, si nécessaire, de convention(s) entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du Code du Commerce (*quatrième décision*) ;

- Préparation du rapport du Comité de Surveillance et du projet de résolutions pour l'Associé Unique en vue de l'approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des opérations subséquentes (*Cinquième décision*).

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Joaquim CARRERAS, en sa qualité de Président de séance, soumet au Comité de Surveillance les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que l'exercice antérieur.

Il commente les comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires de 9 332 485 € et une perte de (2 239 494) € et fait un exposé sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et décide de les soumettre à l'approbation de l'Associé Unique.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Sur proposition de Monsieur Joaquim CARRERAS et après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique d'affecter la perte de (2 239 494) € sur le compte de report à nouveau, qui présentera un solde débiteur de (3 312 001) € après affectation du résultat 2020.

La proposition d'affectation du résultat s'établit comme suit :

Perte de l'exercice	(2 239 494) €
Report à nouveau	2 239 494 €
Solde	0 €

Monsieur Joaquim CARRERAS indique qu'avec la perte réalisée en 2020 les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

3. PROPOSITION D'AUGMENTATION ET DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Monsieur Joaquim CARRERAS indique que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social suite à la perte constatée en 2020 et que le délai de reconstitution des capitaux propres expire au 31 décembre 2022.

Dans ce contexte et dans le souhait de poursuivre l'activité de la société, le Comité de Surveillance souhaite proposer à l'Associé Unique la réalisation d'une augmentation de capital, afin d'apurer la situation nette de sa filiale A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE et lui permettre ainsi une poursuite de l'activité pour les exercices futurs.

Le Président de séance soumet au Comité de Surveillance la proposition suivante :

Augmentation de capital de 3 300 000 € par émission de nouvelles parts sociales

	Situation 31/12/2020 Avant affectation	Après Augmentation Capital & Affectation Résultat 2020
Capital social	2 340 590 €	5 640 590 €
Report à nouveau débiteur	(1 072 507) €	(3 312 001) €
Résultat 2020	(2 239 494) €	-
Situation nette	(971 412) €	2 328 589 €

Réduction de capital de 3 300 000 € par annulation de parts sociales

Capital social	2 340 590 €
Report à nouveau débiteur	(12 001) €
Situation nette	2 328 589 €

Ainsi, la situation nette de 2 328 589 € est supérieure à la moitié du capital social.

L'augmentation de capital préalable à la réduction de capital pourra être libérée en numéraire ou par compensation de créances. Or MENARINI FRANCE détient sur A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE des créances liquides et exigibles suffisantes pour permettre de libérer en totalité l'augmentation de capital souhaitée par émission de 330 000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € suivi de l'annulation de 330 000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 €.

Ainsi, le Comité de Surveillance constate qu'au 30 avril 2021 MENARINI FRANCE détient sur la société A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE un compte courant d'un montant de 14 140 768 € permettant de réaliser cette opération d'augmentation de capital.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité, décide de soumettre ces opérations à l'approbation de l'Associé Unique.

7 JC

4. AUTORISATION, SI NECESSAIRE, DE CONVENTION(S) ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE L225-38 DU CODE DU COMMERCE

Le Comité de Surveillance informe l'Associé Unique que les Commissaires aux Comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

Il n'existe aucune convention relevant de l'article L225-38 du Code du Commerce.

5. PREPARATION DU RAPPORT DU COMITE DE SURVEILLANCE A L'ASSOCIE UNIQUE ET DU PROJET DE RESOLUTIONS.

Le Comité de Surveillance arrête ensuite les termes du rapport, qui sera présenté à l'Associé Unique, ainsi que le projet des résolutions qui lui sera soumis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Comité de Surveillance, représenté par Joaquim CARRERAS.



Joaquim CARRERAS
Président de Séance



Christophe MASSARO
Secrétaire

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix heures, au 3-5, rue du Jura, 94633 Rungis.

MENARINI FRANCE SA, représentée par Monsieur Thierry POIRAUD, Associé Unique de la société A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE (ci-après la « Société »), dispose de l'inventaire et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, du rapport établi par le Président et du texte du projet de résolutions.

Il consigne ses décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Président du Comité de Surveillance, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (*Première résolution*).
- Affectation du résultat de l'exercice (*Deuxième résolution*).

II. A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Continuation de l'activité ou dissolution du fait de la perte de plus de la moitié du capital social (*Troisième résolution*).
- Augmentation du capital social d'un montant de 3 300 000 € par augmentation du nombre de parts à libérer en totalité lors de la souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par la société (*Quatrième résolution*).
- Réduction du capital d'un montant de 3 300 000 € motivée par des pertes prévisionnelles futures (*Cinquième résolution*).
- Modification des statuts (*Sixième résolution*).
- Augmentation du capital social au profit des salariés (*Septième résolution*).
- Convention visée par l'article L225-38 du Code du Commerce (*Huitième résolution*).
- Pouvoirs (*Neuvième résolution*).

I. A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir étudié les comptes annuels et lu le rapport du Président du Comité de Surveillance, l'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de (2 239 494) €, l'Associé Unique approuve la proposition du Président du Comité de Surveillance d'affecter la perte d'un montant de (2 239 494) € sur le compte de Report à nouveau.

Le compte de Report à nouveau présentera ainsi un solde débiteur de 3 312 001 € après affectation du résultat.

Ainsi, l'affectation du résultat s'établit comme suit :

Perte de l'exercice	(2 239 494) €
Report à nouveau	2 239 494 €
Solde	0 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

II. A TITRE EXTRAORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique après avoir lu le rapport du Président sur la perte de plus de la moitié du capital, décide la continuation de l'activité de la société.

L'Associé Unique prend acte que les capitaux propres devront être reconstitués au plus tard le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après lecture du rapport du Président l'informant de la situation financière de la Société et après approbation des comptes 2020, décide d'une augmentation de capital de 3 300 000 €. Le capital social sera ainsi porté de 2 340 590 € à 5 640 590 €.

L'augmentation de capital est réservée à l'Associé Unique.

Par ailleurs, MENARINI FRANCE disposant d'une créance commerciale et d'un compte courant sur la Société, l'augmentation de capital pourrait être libérée partiellement par compensation de créances.

L'Associé Unique constatant d'après l'arrêté de compte établi par le Président au 30 avril 2021 qu'il détient sur la Société un compte courant d'un montant de 14 140 768 € décide de libérer sa souscription à l'augmentation de capital par compensation avec ce compte courant à hauteur de 3 300 000 €.

L'Associé Unique constate ainsi la réalisation de l'augmentation de capital suivant les modalités suivantes :

Augmentation de capital de 3 300 000 € par émission de nouvelles parts sociales

	Situation 31/12/2020 Avant affectation	Après Augmentation Capital & Affectation Résultat 2020
Capital social	2 340 590 €	5 640 590 €
Report à nouveau débiteur	(1 072 507) €	(3 312 001) €
Résultat 2020	(2 239 494) €	-
Situation nette	(971 412) €	2 328 589 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de réaliser une réduction de capital d'un montant de 3 300 000 € pour le ramener à 2 340 590 € par apurement du report à nouveau débiteur à hauteur de 3 300 000 €, le ramenant ainsi à un solde débiteur de (12 001) €. L'Associé Unique constate ainsi la réalisation de la réduction de capital suivant les modalités ci-après :

Réduction de capital de 3 300 000 € par annulation de parts sociales

Capital social	2 340 590 €
Report à nouveau débiteur	(12 001) €
Situation nette	2 328 589 €

Ainsi, la situation nette de 2 328 589 € est supérieure à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique en conséquence de l'augmentation et réduction de capital ci-dessus décide de compléter l'article 6 – Apports, chapitre I. Apports en numéraires des statuts de la manière suivante :

« Suivant la décision de l'Associé Unique du 30 juin 2021, le capital social est augmenté de 3 300 000 € par apport en numéraire via incorporation de créances par compte courant.

Suivant la décision de l'Associé Unique 30 juin 2021, le capital social est réduit de 3 300 000 € par imputation sur les pertes à hauteur de 3 300 000 €.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, décide, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de ne pas réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital en numéraire dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du travail.

Ainsi, l'Associé Unique décide également de ne pas :

- mettre en place, dans un délai maximum de 18 mois à compter de ce jour, un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-2 du Code du travail ;
- procéder, dans un délai maximum de 26 mois à compter de ce jour, en déléguant la compétence au Président et conformément à l'article 3332-18, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille (10.000) euros, qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail ;
- supprimer le droit préférentiel de souscription de l'associé unique aux actions pouvant être émises en vertu de la présente augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription conformément à l'article L.3332-20 du Code du travail en divisant l'actif net déterminé sur la base des derniers comptes annuels audités par le nombre d'actions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

HUITIEME RESOLUTION

L'Associé Unique après avoir lu le rapport du Président du Comité de Surveillance, constate et approuve l'absence de convention relevant de l'article L225-38 du Code du Commerce.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

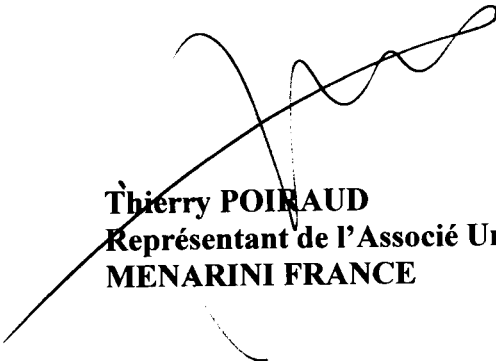


NEUVIEME RESOLUTION

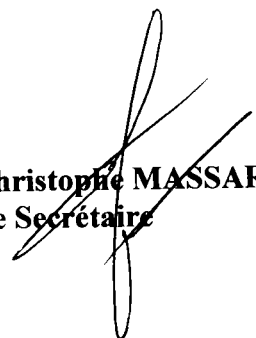
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.



Thierry POIRAUD
Représentant de l'Associé Unique
MENARINI FRANCE



Christophe MASSARO
Le Secrétaire